



COMMUNE DE  
COLLOMBEY-MURAZ

## CONSEIL GENERAL

Type d'intervention	Postulat (art. 32 RCG)	
1 <sup>er</sup> signataire	Clivaz Cherryl	Signatures des cosignataires
Cosignataires		Signature du Chef(fe) de groupe
Dépôt au nom d'un groupe		
Dépôt au nom d'une commission		Signature du Président

### Titre

## Bassin de rétention Vers le Stand Création d'un couloir écologique

### Texte de l'intervention

Le programme de législature 2021-2024 mentionne favoriser la biodiversité du bassin de rétention Vers le Stand avec comme objectif de déterminer les pistes d'amélioration potentielle et les faire valider par le Conseil municipal

Figure au budget de fonctionnement 2022 au chiffre 7900.3132.50 un montant de Chf 50'000 pour l'étude aménagement zone d'intérêt général "Vers le Stand".

Le bassin de rétention Vers le Stand, anciennement dépotoir, est un site de valeur jugée cantonale selon la publication de l'Etat du Valais « Connaître et protéger les batraciens du Valais », page 9, dont la référence est consultable à l'adresse ci-après.

[https://www.vs.ch/documents/408590/415579/2302\\_01+Batraciens+en+Valais/d52dbb6a-b116-4503-bdd5-a6c621368f22](https://www.vs.ch/documents/408590/415579/2302_01+Batraciens+en+Valais/d52dbb6a-b116-4503-bdd5-a6c621368f22)

En juin 2022, le Service du développement territorial (SDT) et le Service de la forêt, de la nature et du paysage (SFNP) de l'Etat du Valais ont publié le guide "Nature en Ville et Village". Il est consultable à l'adresse ci-après.

<https://www.vs.ch/fr/web/sdt/nature-en-ville-et-village>

Le résumé du guide SDT SNFP Nature en ville et village (2022 – haute définition) à son Action 2.2 Préserver et restaurer les continuités et réseaux écologiques précise :

*Les continuités écologiques sont d'importantes voies de communication pour la vie sauvage, à l'intérieur et à l'extérieur des sites construits. Constituées des réservoirs biologiques et des corridors écologiques, elles contribuent à la richesse et l'état de conservation des habitats naturels et des espèces animales et végétales.*

*Identifier et protéger les continuités écologiques*

*Pour protéger leurs réseaux écologiques, les communes doivent dans un premier temps identifier et mettre en place des mesures de protection de leurs réservoirs biologiques. Renforcer les continuités écologiques*

***Il s'agira ensuite de renforcer voire recréer des connexions entre ces habitats, en initiant un projet de mise en réseau ou en valorisant les espaces résiduels en tant que milieux-relais.***

Le lieu-dit « Vers le Stand » est un site très fréquenté par les batraciens. Cela peut-être se remarque lors de la migration printanière, entre autres par hélas les batraciens écrasés. Le pied de coteau au Nord du chemin pédestre sert de liaison biologique et d'habitat pour la petite faune, en particulier pour les différentes espèces de batraciens de la région. Cette liaison est de grande importance, c'est pourquoi la société Arta SA, qui a bâti les immeubles de la Barme Nos 25, 27, 35 et 37, a eu la charge de creuser deux mares à l'arrière des nouveaux bâtiments de la Barme, le long du chemin à flanc de coteau (parcelle 291) et d'accepter une servitude en faveur du maintien intact d'une bande de 15 mètres en pied de coteau comme liaison biologique permettant les déplacements de la petite faune.

Dans le cadre de la mise à l'enquête publique d'un immeuble sur la parcelle 3878 en 2021 la réalisation d'un crapauduc pour traverser le chemin de la Barme a été convenue avec Arta SA. Cet aménagement doit déboucher sur la parcelle 1695. La commune de Collombey-Muraz est propriétaire de la parcelle 1694, contigüe à celle de No 1695, et qui borde le bassin de rétention Vers le Stand.

Pour assurer le bon fonctionnement de la liaison biologique entre le bassin Vers le Stand et le pied de coteau, il est nécessaire d'en assurer la continuité sur l'entier du linéaire en réservant la surface dans le plan des zones et en aménageant la liaison y compris sur la parcelle 1695. Un couloir écologique pour relier ces sites pourra être aménagé de cette manière.

## **Conclusion**

Le signataire demande à la commune de Collombey-Muraz d'étudier la réalisation d'un couloir écologique pour relier le crapauduc à son débouché sur la parcelle 1695 jusqu'au bassin de rétention Vers le Stand

Le signataire demande en particulier d'étudier les axes de migration des batraciens entre le bassin de rétention et le pied de coteau et de réserver dans le nouveau plan des zones (PAZ) les surfaces nécessaires à une liaison écologique fonctionnelle et en précisant dans son règlement de construction (RCCZ) les conditions à respecter (surfaces avec un revêtement naturel, absence d'obstacles aux déplacements des batraciens, pas de produits chimiques (pesticides, herbicides).

Collombey-Muraz, le 19 août 2022

1<sup>er</sup> signataire :

